

TRAIL « Barèges - PIC DU MIDI - Barèges »

Manifestation pédestre de Barèges - Le samedi 18 septembre 2021 à 8H30

- Extrait du règlement -

Organisation

L'organisation de la manifestation pédestre est assurée par :

- Le « **Club de la Défense du Centre Montagne Air de Barèges** »,
- La « **Mairie de Barèges** ».

Manifestation

Il s'agit d'une manifestation pédestre de course en montagne de 26 km, ouverte à tous, à partir de 18 ans.

Parcours

Le parcours est un aller-retour de l' Avenue Louvois (devant la salle des fêtes) jusqu'au Pic du midi sur 26km avec un dénivelé positif de 1600m, et sera intégralement balisé par des flammes de couleurs rouges et un marquage au sol. Des signaleurs seront disposés sur le parcours pour la sécurité des participants.

Le départ de la manifestation sera donné à **8h30** précise depuis l'Avenue Louvois, et prendra la direction du sommet du Pic du Midi sur un tracé en aller-retour. Un ravitaillement se situera au niveau du plateau de Toue (liquide et solide). Un point de contrôle intermédiaire obligatoire se fera au sommet du Pic du midi. Puis les participants entameront la redescente par le même chemin qu'ils ont emprunté à la montée, pour rejoindre l'arrivée place du Docteur Fourment (à coté de la salle des fêtes) .

Inscriptions

L'inscription s'effectue sur Trail du Pic du Midi Entrez dans la Légende - Site de inscriptionsenligne ! (jimdofree.com) jusqu'au **13 septembre 2021 à 23h59**.

Les inscriptions seront closes avant cette date si la limite des 300 inscrits est atteinte.

Les inscriptions et la récupération des dossards s'effectueront à la salle des fêtes de Barèges

L'inscription comprend :

- Participation à la course
- Cadeaux souvenirs
- Repas
-

Annulation / Remboursement

l'inscription à la course est ferme et définitive et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Un remboursement à hauteur de 90 % (31,50€) sera accordé sur avis médical (maladie, accident)

Pour qu'une demande d'annulation soit étudiée par l'organisation, elle doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : cma.bareges@wanadoo.fr

Aucun remboursement ne sera accordé après le 12 septembre 2021.

COVID-19 :

Dans le cadre du Covid-19, l'organisation met tout en oeuvre pour travailler avec la possibilité d'un virus toujours circulant à l'été 2021 et donc pouvant s'adapter aux conditions sanitaires connues en Septembre 2020. Cependant, comme l'autorisation d'organisation revient aux autorités compétentes, nous n'aurons pas le pouvoir de décision le jour J. En cas d'annulation pour Covid-19 de la part des autorités compétentes, nous proposerons un remboursement de 90% du montant total

Ravitaillement

Deux points de ravitaillement sont prévus :

- Plateau de Toue : (liquide / solide)
- Pic du midi : (liquide)

•

Sécurité

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des participants et du public présent dans le cadre de la manifestation. La couverture sanitaire sera assurée par l'association DPS 65.

Les participants se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les signaleurs disposés sur le parcours. Le participant qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du signaleur le plus proche.

En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours et les barrières horaires ou d'annuler pour raison de sécurité.

Assurances

Cette manifestation est couverte par les conditions de contrat de responsabilité civile, défense pénale et recours. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident (dommages corporels).

Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant manquant à l'esprit de la manifestation «nature»: respecter le balisage, respecter l'environnement, respecter son intégrité physique, porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Conditions générales

Le simple fait de s'inscrire à cette manifestation pédestre entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après la manifestation et découlant du non-respect de ce règlement.

Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes photos prises lors de la manifestation. Vous abandonnez ainsi votre droit à l'image.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES CONSIGNES DE COURSE

Vous allez participer à une course dont l'arrivée se situe en haute montagne (alt. 2877m), les conditions météo peuvent être radicalement différente de celles du départ situé à 1250m et elles peuvent évoluer très vite (orage, grêle, vent, chute des températures). Pensez donc à vous équiper en conséquence.

Prenez connaissance du règlement.

Départ: présentez-vous 15 minutes avant l'heure départ

En cas de problème : Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les signaleurs disposés sur le parcours.

Le coureur qui abandonne, devra informer l'organisation par l'intermédiaire du signaleur le plus proche.

Afin de nous assurer que tous les participants soient bien redescendus il y a un pointage obligatoire à la salle des fêtes avec le retour des dossards.

L'arrivée sera jugée sur la place de la salle des fêtes, la clôture de la course est fixée à 14h30. Les participants n'ayant pas franchi le col de Sencours avant 10h45 ne pourront pas accéder au sommet du Pic du midi. Les organisateurs déclinent toute responsabilité au cas où le concurrent souhaiterait néanmoins poursuivre sa course.

Redescente: par le même itinéraire qu'à la montée. Merci de ne pas gêner l'ascension

des participants que vous croiserez, ils auront la priorité sur les participants qui descendent.

Horaires

08h30 : Départ

14h30 : Proclamation des résultats

Stéphane BODIN

Président du CDCMA